



## **ASSEMBLEE GENERALE**

### **NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE**

Cadre réservé au Directeur général

**Séance du 22 mai 2019**

**Point n°3**

**Objet : Modification statutaire -adoption**

Date du rapport : 11 avril 2019

Dossier :

Référence :

#### **1. Exposé du dossier :**

*Conformément à l'article 23 du décret du 11 mai 2018 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz.*

*Une proposition de coordination de statuts a été rédigée par le service administratif de l'intercommunale afin de répondre aux nouvelles dispositions décrétales. Ce projet de modification, devant faire l'objet d'un acte authentique, a été transmise au notaire instrumentant ; l'acte sera dressé lors de l'assemblée générale et annexé au procès-verbal.*

*Il est également à noter que la modification statutaire fera l'objet d'une publication au Moniteur belge*

#### **2. Proposition de décision :**

*1- modifier les statuts de l'intercommunale AIEG et d'adopter le texte coordonné (les modifications sont surlignées) qui sera annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante.*

*2- charger le Notaire instrumentant d'acter la modification statutaire en la forme authentique.*

*3- Une expédition conforme de la présente délibération accompagnée des statuts modifiés (acte authentique) sera transmise à l'autorité de tutelle aux fins d'approbation des modifications statutaires par le Gouvernement wallon.*

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives : en annexe à la présente**



**4. - 5. Informations budgétaires<sup>1</sup> - Subvention<sup>1</sup> : Néant**

**6, 7 & 8 Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent**

Nom/prénom : Laurence Moermans

Téléphone : 085/31.04.51

E-mail: laurence.moermans@aieg.be

**9. Observations : Néant**

**10. Informations techniques**

*Le gestionnaire du dossier est en première ligne pour fournir à la demande, des informations (techniques), complémentaires à celles que les membres de l'Assemblée générale trouveront dans les dossiers ouverts à leur consultation auprès de la Direction générale.*

*Il est rappelé que le projet de plan stratégique fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Collège communal.*

*Les Comptes annuels font l'objet d'une présentation par le fonctionnaire dirigeant et/ou le Directeur financier qui répondront aux questions en présence du Réviseur.*

\* \* \*

*Le gestionnaire du dossier,  
Laurence Moermans.*

---

<sup>1</sup> Compléter si d'application